

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES

7 octobre 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le sept octobre deux-mille-quatorze (7 octobre 2014) à dix-huit heures (18 h 00) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Nadia Masse
MM. Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Claude Labonté
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Nantel

Est absent : M. Le conseiller Patrice Charette

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 3 octobre 2014.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière adjointe, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 00.

4. RÉS. 235.10.2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 7 OCTOBRE 2014 À 18 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière / Moment de réflexion
- 2. Présences
- 3. Ouverture de la séance
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Administration
 - 5.1 Travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2014-04 : approbation des modifications;
- 6. Travaux publics
 - 6.1 Scellement de fissures sur le chemin du Lac-Labelle;



- 7. Loisirs
 - 7.1 Entente relative au projet « Je pARTicipe »;
- 8. Période de questions et réponses
- 9. Levée de la séance

Adoptée

5.1 RÉS. 236.10.2014 TRAVAUX RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-04 : APPROBATION DES MODIFICATIONS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les demandes de modifications :

- en architecture numéro PM-3 (632,50 \$), PM-6 (2 161,50 \$), et PM-8 (368,50 \$) totalisant 3 162,50 \$, plus les taxes;
- en ingénierie (mécanique-électrique), numéros ME-04 (3 588,99\$ partiel) et ME-06 (33 062,00 \$), et en structure, DC-03 (2 149,40 \$), totalisant 38 800,39 \$, plus les taxes;
- une modification aux finis de plancher (IS-04) représentant un crédit de 5 636,91 \$.

Le total des modifications autorisées par la présente résolution s'élève donc à 36 325,98 \$.

Que ces dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2013-230, et, si nécessaire, par l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

6.1 RÉS. 237.10.2014 SCELLEMENT DE FISSURES SUR LE CHEMIN DU LAC-LABELLE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la réalisation de travaux de scellement de fissures par la compagnie « Gestion Pavex » au coût de 1,84\$ le mètre, et ce, pour un montant n'excédant pas 15 000\$, incluant les taxes.

Que la présente dépense soit prise à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières.

Adoptée

7.1 RÉS. 238.10.2014 ENTENTE RELATIVE AU PROJET « Je pARticipe »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été choisie pour faire partie du projet de médiation culturelle « Je pARTicipe », initié par la MRC des Laurentides pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire recevoir ce projet artistique chez-elle;



Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente relatif au projet « Je pARTicipe ».

Adoptée

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

9.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

RÉS. 239.10.2014 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 15.